



RAPPORT SUR LES

ACTIVITÉS EXÉCUTÉES

EN VERTU DE LA *LOI*

SUR L'ACCORD PORTANT

CRÉATION DE LA BANQUE

EUROPÉENNE POUR

LA RECONSTRUCTION

ET LE DÉVELOPPEMENT

1999



RAPPORT SUR LES

ACTIVITÉS EXÉCUTÉES

EN VERTU DE LA *LOI*

SUR L'ACCORD PORTANT

CRÉATION DE LA BANQUE

EUROPÉENNE POUR

LA RECONSTRUCTION

ET LE DÉVELOPPEMENT

1999

Préparé par
la Direction des finances
et des échanges internationaux
Mars 2000



On peut obtenir des exemplaires supplémentaires en s'adressant au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
300, avenue Laurier Ouest, tour Ouest, niveau P1
Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Canada
Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

Également accessible sur Internet à l'adresse
<http://www.fin.gc.ca/>

This publication is also available in English.

N^o de cat. : F1-29/1999F
ISBN 0-662-84612-5



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Avantages de l'adhésion.....	6
Rôle et mandat de la BERD	6
Événements principaux en 1999	8
La situation financière en 1999	14
Révision des priorités opérationnelles à moyen terme.....	16
Priorités canadiennes en 1999	17
Changements institutionnels	27
Gestion des intérêts du Canada	28
Intérêts commerciaux canadiens	30
Prochains défis	31

Annexes

1. Activités financières de la Banque	35
2. BERD – Activités en 1999 dans le cadre de projets parrainés par des entreprises canadiennes	38
3. Pour faire affaire avec la BERD	39
4. Membres de la BERD au 31 décembre 1999	40

INTRODUCTION

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la BERD ou la Banque) a été fondée en 1991. Elle a pour mandat de faciliter le passage à une économie de marché dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, de même que dans les républiques de l'ancienne Union soviétique, et de favoriser l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays de cette région qui s'engagent à respecter les principes fondamentaux de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché (voir la liste des 26 pays d'opérations de la BERD à l'annexe 4).

La BERD partage bon nombre des caractéristiques des autres banques de développement, dont la Banque mondiale et les autres banques de développement régional. Elle se démarque toutefois par trois traits particuliers. Premièrement, la Banque met résolument l'accent sur le secteur privé et l'aide à la transition d'une économie dont la planification est centralisée vers une économie de marché stable. Sa charte stipule qu'elle doit consacrer au moins 60 % de ses engagements financiers au secteur privé ou à des entreprises d'État mettant en œuvre un programme de privatisation. Deuxièmement, le mandat de la Banque accorde une importance particulière à la promotion des institutions démocratiques et des droits de la personne dans les pays d'opérations. Troisièmement, la Banque est déterminée, conformément aux articles de l'entente, à garantir la viabilité de l'environnement dans tous ses projets.

La Banque tente d'aider les 26 pays où elle opère à mettre en œuvre des réformes économiques structurelles et sectorielles, en tenant compte des besoins particuliers des pays qui en sont à diverses étapes du processus de transition. Plus particulièrement, ses activités à l'égard du secteur privé sont axées sur la restructuration des entreprises, notamment le renforcement des institutions financières, et le développement de l'infrastructure nécessaire au secteur privé. La BERD compte 60 membres : 58 pays, l'Union européenne (UE) et la Banque européenne d'investissement (voir la liste des pays membres à l'annexe 4).

Le Canada est le huitième membre de la Banque en importance (*ex æquo* avec l'Espagne), après les autres pays du Groupe des Sept (G-7) et la Fédération de Russie. Sa participation officielle est autorisée par la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la Loi)*, promulguée en février 1991. Aux termes de l'article 7 de la *Loi* :

« Le ministre [des Finances] fait déposer devant chaque chambre du Parlement, au plus tard le 31 mars ou, si celle-ci ne siège pas, dans les trente jours de séance ultérieurs, un rapport d'activité pour l'année civile précédente contenant un résumé général des opérations effectuées sous le régime de la présente *Loi*, y compris des éléments concernant le développement durable au sens de l'article 2 de l'Accord et les droits de la personne. »

Le présent rapport répond à ces exigences et passe en revue les activités et les opérations de la Banque en 1999.

AVANTAGES DE L'ADHÉSION

En qualité de grand pays commerçant, le Canada s'intéresse à la paix et à la stabilité à l'échelle mondiale. L'intégration de l'Europe centrale, de l'Europe de l'Est et de l'ancienne Union soviétique au sein de l'économie et des institutions mondiales contribuera à la promotion de la paix et de la stabilité. La BERD, en favorisant la poursuite de la réforme économique dans la région, collabore à son intégration dans l'économie mondiale.

L'adhésion à la BERD procure de nombreux avantages précis :

- le ministre des Finances est l'un des gouverneurs de la Banque; il choisit un des 23 administrateurs exécutifs du Conseil d'administration. Le Canada peut ainsi exercer une influence importante sur les décisions que prend la BERD en matière d'investissement dans la région et sur les politiques de promotion du développement régional.
- La BERD offre des débouchés commerciaux au secteur privé canadien et permet de diversifier les marchés nationaux des entreprises canadiennes.

RÔLE ET MANDAT DE LA BERD

La BERD :

- favorise la transition des anciennes économies à planification centralisée d'Europe centrale, d'Europe de l'Est et de la Communauté des États indépendants (CEI) vers une économie de marché;
- fait la promotion de l'entrepreneuriat privé (consacre au moins 60 % de ses ressources à des projets du secteur privé et le reste, à des projets commercialement viables qui favorisent le développement du secteur privé);
- pratique ses activités uniquement dans les pays qui s'engagent à respecter les principes de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché;
- fait la promotion d'un développement durable et respectueux de l'environnement;
- est financièrement autonome.

Les activités de la BERD visant à appuyer la transition vers une économie de marché reposent sur trois principes : l'optimisation de l'effet de la transition, l'additionnalité et le recours à de saines pratiques bancaires. Les projets qui permettent d'élargir et d'améliorer les marchés, qui aident à mettre sur pied les institutions nécessaires au soutien d'une économie de marché et qui font la démonstration et la promotion de compétences axées sur les marchés et de saines pratiques commerciales sont admissibles à une aide financière. L'aide accordée par la BERD doit s'ajouter au financement provenant d'autres sources, et non s'y substituer, de manière à confirmer la contribution de la Banque au processus de transition. Enfin, les projets de la Banque doivent faire appel à de saines pratiques bancaires, démontrant ainsi aux investisseurs privés que la région offre des rendements intéressants. L'adhésion au principe des saines pratiques bancaires contribue également au maintien de la viabilité financière de la BERD et donc à son attrait à titre de co-investisseur aux yeux du secteur privé.

La Banque agit comme un catalyseur afin d'accroître les fonds accordés au secteur privé en favorisant la transition économique dans les pays d'opérations. Les besoins financiers de ces pays ne peuvent être entièrement satisfaits par des sources officielles de financement bilatérales et multilatérales, et bon nombre d'investisseurs privés étrangers hésitent à investir dans la région. En offrant une structure générale dans le cadre de laquelle une aide financière accrue peut être constituée pour les investissements du secteur privé, la BERD joue un rôle de catalyseur pour la mobilisation de capitaux. En 1999, chaque euro investi par la BERD a permis de mobiliser 2,2 euros auprès du secteur privé et d'organismes multilatéraux et bilatéraux¹.

Les projets de la Banque ont une double utilité. Non seulement appuient-ils directement le passage d'une économie dirigée à une économie de marché dans les pays d'opérations, mais ils donnent un signal qui permet d'attirer des investisseurs nationaux et étrangers. À l'instar de la Société financière internationale du groupe de la Banque mondiale, la BERD doit exercer ses activités sur une base purement commerciale et inciter au moyen de projets rentables, et non de subventions, des sociétés à investir dans divers pays.

¹ Le 1^{er} janvier 1999, l'euro a remplacé l'ECU à titre de monnaie déterminée par le marché dans les 11 pays membres de l'Union économique et monétaire. Le 31 décembre 1999, un euro valait 1,4556 \$CAN.

ÉVÉNEMENTS PRINCIPAUX EN 1999

L'année 1999 a présenté d'énormes défis à la BERD, non seulement en Russie, mais dans l'ensemble de la CEI², ainsi que dans certains pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est ayant d'étroits liens économiques avec la Russie. L'incidence de la crise financière russe, qui a éclaté en août 1998, a continué de miner la confiance des investisseurs et de ralentir les activités commerciales en 1999. La confiance des investisseurs a de nouveau été ébranlée en mars 1999 à la suite de l'intervention militaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord au Kosovo³. Les économies de l'Europe du Sud-Est ont été touchées à divers degrés par la désorganisation des routes commerciales et les déplacements d'un grand nombre de réfugiés en raison du conflit au Kosovo. Selon les estimations de la BERD, ce conflit aurait réduit d'environ un point de pourcentage la croissance du PIB réel en 1999 dans les six pays voisins touchés, à savoir l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-république yougoslave de Macédoine et la Roumanie.

Néanmoins, vers le milieu de 1999, les pays d'opérations de la BERD commençaient à montrer une amélioration de leur performance économique. L'augmentation du cours des produits de base, en particulier celui du pétrole, a allégé les tensions sur la balance des paiements en Russie et a assuré la croissance des pays de la CEI exportateurs de produits de base, tandis que la fin du conflit armé au Kosovo a amélioré les perspectives en Europe du Sud-Est. Toutefois, nombre de pays en transition continuent de connaître de profonds problèmes structurels, notamment en Russie et ailleurs au sein de la CEI, de même qu'en Europe du Sud-Est. L'absence de progrès significatifs en matière de réformes structurelles, comme en font foi la tolérance par l'État des arriérés d'impôt, la culture du non-paiement et la non-existence de lois efficaces sur la faillite, rend ces économies encore plus vulnérables aux chocs internes et externes futurs. Le climat du milieu des affaires de nombreux pays continue de ne pas être propice à l'investissement, les puissants groupes d'intérêt favorisant une culture de corruption et de réglementation qui étouffe la concurrence.

Les développements économiques qui se sont produits au cours de la dernière année ne font que confirmer les conclusions tirées d'une décennie de transition. Les pays (surtout ceux d'Europe centrale et d'Europe de l'Est) qui ont pris les engagements les plus fermes à l'égard des réformes et qui ont fait le plus de progrès dans la mise sur pied de saines institutions privées et d'État ont le mieux résisté à la tourmente financière de 1998. Ils ont continué de réaliser d'importants progrès tout au long de 1999. Dans le tableau suivant, les pays en transition sont classés d'après un certain nombre d'indicateurs de transition.

² La CEI regroupe la Russie et les États qui ont succédé à l'Union soviétique.

³ Le Kosovo est une province de la République fédérale de Yougoslavie ; cette dernière n'étant pas membre de la Banque, le Kosovo ne l'est pas non plus.

Progrès réalisés dans la transition en Europe centrale et en Europe de l'Est, dans les pays baltes et dans la CEI¹

Pays	Entreprises			Marchés et échanges			Institutions financières			
	Population au milieu de 1999 (millions)	Part du PIB du secteur privé au milieu de 1999 (estimations de la BERD) (%)	Privatisation sur une grande échelle	Privatisation sur une petite échelle	Règle et restructuration	Libéralisation des prix	Système du commerce et des changes	Politique de la concurrence	Réforme des banques et libéralisation des taux d'intérêt	Marchés de valeurs et institutions financières non bancaires
Albanie	3,2	75	2	4	2	3	4	2	2	2-
Arménie	3,7	60	3	3+	2	3	4	2	2+	2
Azerbaïdjan	7,6	45	2-	3	2	3	3+	1	2	2-
Bélarus	10,2	20	1	2	1	2-	1	2	1	2
Bosnie-Herzégovine	4,3	35	2	2	2-	3	3-	1	2+	1
Bulgarie	8,2	60	3	3+	2+	3	4+	2	3-	2
Croatie	4,5	60	3	4+	3-	3	4	2	3	2+
Estonie	1,4	75	4	4+	3	3	4	3-	4-	3
Ex-république yougoslave de Macédoine	2,0	55	3	4	2	3	4	1	3	2-
Fédération de Russie	146,7	70	3+	4	2-	3-	2+	2+	2-	2-
Géorgie	5,4	60	3+	4	2	3	4	2	2+	1
Hongrie	10,1	80	4	4+	3+	3+	4+	3	4	3+
Kazakhstan	14,8	55	3	4	2	3	3	2	2+	2
Kyrgyzistan	4,8	60	3	4	2	3	4	2	2+	2
Lettonie	2,4	65	3	4	3-	3	4+	3-	3	2+
Lituanie	3,7	70	3	4+	3-	3	4	2+	3	3-
Moldavie	4,3	45	3	3+	2	3	4	2	2+	2
Ouzbékistan	24,2	45	3-	3	2	2	1	2	2-	2
Pologne	38,8	65	3+	4+	3	3+	4+	3	3+	3+
République slovaque	5,4	75	4	4+	3	3	4+	3	3-	2+
République tchèque	10,3	80	4	4+	3	3	4+	3	3+	3
Roumanie	22,4	60	3-	4-	2	3	4	2	3-	2
Slovénie	2,0	55	3+	4+	3-	3	4+	2	3+	3
Tadjikistan	6,2	30	2+	3	2-	3	3-	1	1	1
Turkménistan	4,9	25	2-	2	2-	2	1	1	1	1
Ukraine	50,7	55	2+	3+	2	3	3	2	2	2

Source : Transition Report (BERD, 1999)

¹ La classification des indicateurs de transition utilise une échelle de 1 à 4, où 1 signifie que les réformes ont peu progressé, voire pas du tout, et 4 signifie qu'il existe une économie de marché. Les pays industrialisés les plus avancés obtiendraient la note 4+ relativement à presque tous les indicateurs de transition.

Faits saillants de la performance macroéconomique

- Le produit intérieur brut (PIB) réel devrait augmenter légèrement en 1999 dans l'ensemble de la région après le recul d'environ 1,2 % constaté en 1998. La croissance découle de la performance de la CEI supérieure à ce qui était prévu, principalement en raison de la remontée des cours mondiaux des produits de base en 1999.
- En Europe centrale et en Europe de l'Est, la performance au chapitre de l'inflation a continué d'être sensiblement meilleure que celle des pays de la CEI, bien que cette dernière ait connu une meilleure performance que prévu malgré la forte baisse des taux de change.
- Un grand nombre de pays, en particulier ceux de la CEI, ont continué d'afficher des déficits du compte courant supérieurs à 7 % du PIB, ce qui remet en question leur capacité de s'acquitter de leurs engagements futurs.

Russie

La crise financière de 1998 a mis au jour la faiblesse fondamentale du régime bancaire russe⁴. L'activité économique s'est effondrée lorsque les revenus réels ont chuté à la suite de la flambée de l'inflation consécutive à la dévaluation du rouble. Le gouvernement a perdu la confiance des investisseurs et des consommateurs lorsqu'il essaya pendant des mois de concevoir un programme efficace de relance économique après le déclenchement de la crise. Toutefois, à partir du milieu de 1999, l'économie de la Russie a connu une reprise étonnamment forte, le remplacement des biens étrangers par des biens nationaux à la suite de la dévaluation du rouble ayant stimulé la production intérieure et les cours plus forts du pétrole ayant contribué à augmenter les recettes de l'État et à améliorer sensiblement la balance des paiements. Selon les estimations de la BERD, le PIB réel a augmenté de 1,5 % en 1999, soit le plus fort taux de croissance depuis le début de la transition, après avoir reculé de 4,5 % en 1998. Le taux d'inflation s'établissait à 37 % à la fin de 1999 et représentait moins de la moitié du taux enregistré en 1998. Le déficit financier devrait se situer en deçà de l'objectif de 5,1 % du PIB fixé pour la Russie dans le programme du Fonds monétaire international (FMI), qui a été avalisé en juillet 1999 mais mis en attente depuis. Comme le gouvernement russe n'a pas respecté les conditions d'emprunt du FMI, les décaissements ont été interrompus.

⁴ Le 17 août 1998, la crise financière a été précipitée lorsque le gouvernement russe, aux prises avec l'escalade des frais de financement de sa dette et les tensions exercées sur le rouble, a décidé de suspendre les paiements liés à ses obligations libellées en roubles, a annoncé un moratoire sur les paiements de sa dette extérieure et a effectivement dévalué le rouble. Étant donné qu'elles avaient contracté d'importants engagements auprès du gouvernement russe et que la valeur de leur passif en devises dépourvu de couverture était considérable, les banques commerciales russes ont été durement touchées par le défaut de paiement et la dévaluation de la monnaie, de sorte que bon nombre d'entre elles se sont effondrées.

En dépit du redressement macroéconomique marqué en 1998 et des signes de reprise et de croissance modestes en 1999, l'économie russe demeure vulnérable aux chocs externes et internes. L'amélioration de la performance économique et financière de la Russie tient principalement aux résultats des développements positifs dans l'environnement extérieur, notamment le raffermissement récent des cours mondiaux du pétrole, plutôt qu'à des réformes et à une restructuration économiques. Peu de mesures stratégiques ont été prises pour juguler les arriérés d'impôt (bien que les cours plus élevés du pétrole aient majoré les recettes budgétaires de l'État et que, depuis le deuxième trimestre de 1999, les recettes fédérales aient pris exclusivement la forme d'espèces contrairement au troc, aux compensations de taxes et aux autres équivalents d'espèces), et les lois sur la faillite continuent d'être inopérantes. De même, peu de mesures ont été instaurées pour renforcer le régime financier de la Russie. Les institutions financières demeurent sous-capitalisées et faiblement réglementées. Les efforts en vue de réformer le secteur des services financiers, par la création d'un organisme de restructuration bancaire et l'adoption de lois sur la faillite des institutions de crédit, ont en large part été minés par l'absence de mesures d'exécution réglementaires de la banque centrale. Il ne faut donc pas s'étonner que la confiance des investisseurs demeure faible. L'investissement étranger en Russie (investissement direct étranger brut plus placements de portefeuille) a régressé de plus de 30 % au cours des neuf premiers mois de 1999. Selon l'Institut de finances internationales, l'exode des capitaux se poursuit : environ 20 milliards de dollars américains sont sortis du pays en 1999, ce qui témoigne du peu de confiance que les gens d'affaires russes ont dans l'économie de la Russie.

Europe centrale et Europe de l'Est

La situation économique générale dans les pays d'Europe centrale, les pays d'Europe de l'Est et les pays baltes est plus reluisante. Ces économies ont très bien résisté à la crise financière russe. Toutefois, les écarts entre les pays sont appréciables. Les taux de croissance annuelle en Hongrie et en Pologne sont demeurés forts (environ 4 % en 1999), bien qu'ils aient reculé par rapport aux résultats de l'an dernier sous l'effet du cycle économique. La croissance de la République tchèque devrait reculer pour une autre année, en raison de la lenteur des mesures prises par le gouvernement en réponse à la crise financière intérieure connue en 1997. La récession semble avoir atteint un plancher au cours du deuxième trimestre de 1999. Dans les pays baltes, la croissance a ralenti considérablement au premier semestre, reflétant l'étroitesse des liens commerciaux avec l'économie russe.

La position macroéconomique plus solide résulte de gains de compétitivité appréciables découlant du succès de la restructuration des entreprises et de la mise sur pied de solides institutions à vocation fiscale, juridique, financière ou sociale, propices au développement des marchés dans de nombreux pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est. Plus particulièrement, la Pologne et

la Hongrie ont fait de grands progrès au chapitre de la transition (voir le tableau à la page 9) et semblent bien placées pour bénéficier d'une croissance économique soutenue à plus long terme.

Europe du Sud-Est

Tous les pays d'Europe du Sud-Est qui ont été touchés par le conflit au Kosovo – l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-république yougoslave de Macédoine et la Roumanie – ont pu maintenir une stabilité macroéconomique, tandis qu'un certain nombre d'entre eux, notamment la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie et la Roumanie, ont poursuivi leurs efforts d'instauration de réformes structurelles longuement attendues. L'Albanie et la Bosnie-Herzégovine ont enregistré une croissance particulièrement vigoureuse (8 % et 10 % respectivement), reflétant leur niveau initial peu élevé. La récession qui a commencé en 1997 en Roumanie semble avoir atteint son niveau le plus bas.

Accession à l'Union européenne

L'expectative de l'accession à l'Union européenne (UE) a contribué dans une large part au renforcement de la stabilité financière et aux efforts sous-jacents de réforme économique en Europe centrale et en Europe de l'Est. Lors de la réunion de décembre 1997 de son Conseil intergouvernemental, l'UE a dressé la liste des 10 « candidats à l'accession » pouvant devenir rapidement membres et, en mars 1998, elle a amorcé des négociations pour préparer l'accession de cinq de ces pays (la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne et la Slovaquie)¹. En décembre 1999, dans le cadre du Sommet d'Helsinki, l'UE a décidé d'amorcer les négociations avec les cinq autres candidats à l'accession (la Bulgarie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie et la République slovaque) et d'accélérer le plus possible le processus en fonction des efforts déployés par chaque pays en vue de préparer son accession. De plus, lors du Sommet, l'UE s'est engagée à prendre une décision d'ici la fin de 2002 concernant l'accession des candidats qui satisfont à tous les critères nécessaires.

La BERD, la Commission européenne et la Banque mondiale ont signé un protocole d'entente énonçant les principes de base d'une collaboration dans le cadre de projets devant aider tous les pays candidats à satisfaire aux conditions d'accession à l'UE. Plus particulièrement, les 10 pays candidats ont des exigences précises à remplir au chapitre de l'investissement dans l'infrastructure pour se conformer aux exigences de l'*Acquis communautaire* de l'UE, ou répertoire des lois et des normes. La BERD soutiendra activement les projets dans la mesure où il y a chevauchement entre son mandat et les modalités d'accession à l'UE.

¹ Les 10 pays candidats à l'accession sont la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la République slovaque et la Slovaquie. L'UE a négocié des accords d'accession avec ces 10 pays.

Malgré les progrès réalisés à ce jour, l'Europe du Sud-Est fait face à d'importants défis, plutôt en raison des engagements inégaux envers la réforme qu'à cause du conflit au Kosovo. Le processus de privatisation de nombreux pays est incomplet, et des entreprises ainsi que des banques continuent de fonctionner à perte et à accumuler des arriérés d'impôt, ce qui affaiblit la régie. À ce jour, les progrès réalisés au chapitre de l'établissement des institutions juridiques et sociales qui garantiront l'efficacité des marchés et prépareront le terrain à l'investissement privé ont été limités.

La CEI hors Russie

Les effets de la crise financière russe de 1998 ont continué de se faire sentir dans toutes les régions de la CEI hors Russie en 1999. En général, ces économies ont été le plus gravement touchées parce qu'elles partageaient nombre des grands problèmes que connaissait l'économie russe (notamment un secteur des services financiers faible) et parce qu'elles avaient des liens étroits avec cette dernière. Au cours du premier semestre de 1999, les taux de croissance ont ralenti considérablement dans la plupart des pays de la CEI hors Russie, tandis que la reprise a été retardée dans d'autres. Cependant, seuls l'Ukraine et la Moldavie ont vu leur production chuter. Par suite de la relance en Russie et du raffermissement des cours mondiaux des produits de base au cours du second trimestre, la croissance dans la CEI hors Russie s'est raffermie. En particulier, toutes les républiques d'Asie centrale devraient avoir enregistré une croissance positive en 1999, ce qui ne s'est jamais vu depuis le lancement du processus de transition.

L'Ukraine étant l'un des pays les plus durement touchés par la crise financière russe, son PIB réel devrait avoir régressé encore en 1999, de sorte qu'il serait le seul pays de la CEI à ne pas avoir connu de croissance économique au cours des années 1990. La mise en œuvre des réformes en 1999 a de nouveau été retardée à cause des préparatifs des élections présidentielles en novembre. Ces retards ont contraint le FMI à mettre en attente le programme qu'il avait dressé pour l'Ukraine. Depuis qu'il a été réélu, le président Kuchma a nommé Viktor Yushchenko – le très respecté ancien gouverneur de la banque centrale de l'Ukraine, reconnu pour son attitude favorable aux réformes – au poste de premier ministre, ce qui a suscité l'espoir que les réformes longuement attendues soient enfin instaurées. Les éléments factieux au Parlement, favorables à la réforme, ont formé un front commun au début de 2000, ce qui devrait faciliter les efforts du gouvernement tant que la coalition ne sera pas dissoute.

À l'instar de la Russie, les pays de la CEI hors Russie doivent relever d'imposants défis liés à leur héritage communiste ainsi qu'à l'ampleur des distorsions structurelles et à la capacité restreinte des institutions de l'État. Les pays de la CEI continuent d'accuser un sérieux retard face aux pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est en ce qui touche la mise en œuvre de réformes structurelles (voir le tableau à la page 9. Quoi qu'il en soit, un certain nombre de pays ont amorcé des réformes structurelles difficiles, notamment l'Azerbaïdjan et la Géorgie, et ont connu quelques années de croissance. En 1999, la Géorgie, l'Arménie et la Moldavie ont renforcé leurs efforts de réforme structurelle. D'autres pays, dont le Bélarus, le Turkménistan et l'Ouzbékistan, ont accusé un important recul au chapitre des réformes.

LA SITUATION FINANCIÈRE EN 1999

Faits saillants

- La Banque a enregistré des profits de 42,7 millions d'euros (62,2 millions de dollars canadiens) en 1999, après avoir subi d'importantes pertes (261,2 millions d'euros ou 468,3 millions de dollars canadiens) en 1998, auquel moment elle a constitué d'importantes provisions pour pertes éventuelles découlant de la crise en Russie¹.
- Les dotations aux provisions ont totalisé 160,9 millions d'euros en 1999, soit sensiblement moins que le sommet de 553,1 millions d'euros (992,4 millions de dollars canadiens) atteint en 1998.
- Le revenu d'exploitation s'est chiffré à 376,4 millions d'euros, en baisse par rapport à 450,5 millions en 1998. Cette diminution est principalement attribuable au recul du revenu de dividendes et du revenu net d'honoraires et de commissions, à la baisse des profits tirés de la vente de placements en actions (qui devancent néanmoins largement les sommes budgétées) ainsi qu'à la diminution du revenu d'intérêts en raison de prêts non productifs.
- Malgré la précarité du cadre opérationnel, la Banque a signé de nouveaux engagements totalisant 2,2 milliards d'euros (3,2 milliards de dollars canadiens) en 1999, donnée légèrement inférieure aux 2,4 milliards enregistrés en 1998 et correspondant à peu de choses près à l'objectif du plan d'activité de 1999. Ce faisant, elle a accordé un financement à 88 projets.
- La part des nouveaux engagements allant à la Russie a sensiblement diminué en 1999, pour s'établir à 217 millions d'euros (10 % du total), ayant passé d'un sommet de 761 millions en 1997 à 546 millions en 1998. Cette situation témoigne du piètre climat d'investissement dans ce pays. Néanmoins, la part du total des décaissements de la Banque attribuée à la Russie demeure considérable, soit 23,3 % à la fin de 1999, contre un maximum supérieur à 25 % au troisième trimestre de 1998. En 1999, 48 % des nouveaux engagements ont été consentis aux pays dont la transition n'est pas très avancée², en regard de 42 % aux économies qui ont déjà marqué d'importants progrès.
- La Banque a mobilisé 2,2 euros de crédit additionnel pour chaque euro qu'elle a investi en 1999, ce qui représente une diminution sensible par rapport au ratio exceptionnel de 3,5 affiché en 1998, en raison du délaissement de la région par les investisseurs. La moyenne du ratio de mobilisation s'est établie à 2,5 depuis que la Banque a amorcé son activité en 1991.
- Les prises de participation représentent 31 % des nouveaux engagements, la Banque ayant participé à un certain nombre d'opérations de privatisation d'établissements bancaires.
- Les frais d'administration sont tout à fait conformes au budget, aucune progression marginale n'ayant été enregistrée en 1999.

¹ Le montant des provisions est déduit du revenu d'exploitation, tout comme les autres dépenses. Dans le cas des projets du secteur privé, qui constituent la majeure partie du portefeuille de la BERD, le provisionnement s'effectue selon une approche fondée sur les risques. Les dirigeants de la Banque revoient continuellement la situation du portefeuille pour veiller à ce que la valeur des prêts et des placements traduise leur estimation optimale du caractère recouvrable de l'actif de la Banque.

² Les pays dont la transition est avancée comprennent la Croatie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République slovaque et la Slovénie. Ceux dont la transition n'est pas très avancée comprennent les autres pays dans lesquels la BERD exerce son activité, à l'exclusion de la Russie, c'est-à-dire l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, l'ex-république yougoslave de Macédoine, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Moldavie, la Roumanie, le Tadjikistan, le Turkménistan, l'Ukraine et l'Ouzbékistan.

Il est encourageant de constater que la Banque est redevenue rentable en 1999. Cette situation est le fait d'un contrôle rigoureux du portefeuille, des grands efforts mis à réaménager les placements précaires, ainsi que d'un examen méticuleux des fonds engagés, mais non déboursés. Malgré tout, la Banque connaît une situation financière délicate. Les pertes subies en 1998 ont éliminé ses réserves et ses excédents (soit les fonds propres et les bénéfiques non répartis destinés à la protéger contre les pertes imprévues). Seule la réalisation d'un bénéfice net après dotations aux provisions lui permettra de reconstituer ses réserves et ses excédents et d'augmenter ses capitaux et sa capacité de supporter les risques. Cela est d'autant plus important que les actionnaires ont contribué à la hausse des capitaux en 1996, étant entendu qu'aucune nouvelle mise de fonds ne serait nécessaire par la suite.

En toute vraisemblance, la crise financière qui a frappé la Russie en 1998 a cessé de se répercuter sur le portefeuille de la BERD. La proportion des actifs et des titres de participation altérés de même que des prêts à intérêt non comptabilisé a atteint son apogée au troisième trimestre de 1999. À la fin de l'année précitée, ces éléments totalisaient 795 millions d'euros, soit quelque 11 % du portefeuille de décaissements, ce qui représente une hausse marquée par rapport à 519 millions d'euros (ou 7,6 % du portefeuille) à la fin de 1998 et à moins de 4 % à la fin de 1997. Cet état de choses met en évidence la forte incidence de la crise sur l'actif de la Banque. Des progrès ont été réalisés tout au long de 1999 en vue du règlement d'un grand nombre d'investissements sous forme de prêts en Russie, quoique la Banque n'ait jamais été sur le point de diminuer les provisions constituées.

La BERD a radié six investissements totalisant 8,9 millions d'euros en 1999, soit trois en Russie et trois autres en Ukraine, en Estonie et en Hongrie. Elle a pris cette décision seulement après avoir épuisé toute possibilité de recouvrement. Deux des risques concernaient les emprunteurs du Fonds russe pour la petite entreprise⁵ (FRPE) qui étaient en difficulté avant que la crise se déclare. Toutes les radiations étaient provisionnées au moins en partie.

⁵ En 1995, le G-7 s'engageait à verser 150 millions de dollars américains au Fonds russe pour la petite entreprise, pourvu à hauteur de 300 millions de dollars américains. La contribution du G-7 était partagée entre un fonds d'investissement, assorti d'une protection « de premier niveau » contre les pertes, et un fonds d'assistance technique. La contribution du Canada était destinée aux deux fonds.

Mesures administratives et d'économie

Les frais généraux d'administration de la BERD, en livres sterling, étaient bien en deçà des limites budgétaires et comparables au niveau enregistré en 1998, résultat à mettre sur le compte d'un souci continu de rigueur budgétaire et de limitation des coûts. Par suite de l'appréciation de la livre sterling contre l'euro l'an dernier, les frais généraux d'administration de la Banque se sont élevés à 172,8 millions d'euros (251,5 millions de dollars canadiens), en progression de 8,9 % par rapport à l'année précédente.

Les efforts de la Banque visant à dégager des gains de productivité sont méritoires. En 1999, la productivité a encore augmenté, les engagements et les projets en cours accusant une forte hausse, tandis que les coûts (en livres sterling) demeuraient stables. Ce fait est d'autant plus remarquable que la demande de ressources a crû, vu la nécessité de resserrer le contrôle du portefeuille et de réaménager les actifs sous l'effet de la détérioration du crédit dans nombre des pays d'opérations de la Banque.

RÉVISION DES PRIORITÉS OPÉRATIONNELLES À MOYEN TERME

Au début de 1999, surtout en réaction à la crise financière qui sévissait en Russie, la BERD a remanié ses priorités opérationnelles à moyen terme, ce dont faisait état le document intitulé *Moving Transition Forward*. Les gouverneurs ont avalisé le document lors de l'assemblée générale tenue à Londres en avril 1999. Les nouvelles priorités que décrit ce document découlent d'un examen approfondi de l'activité de la Banque, d'une évaluation des leçons tirées de la crise russe de même que d'une dizaine d'années d'expérience de travail dans les pays en transition.

L'examen a conclu que le principal enjeu à défendre au cours de la décennie à venir est celui qui consiste à mettre en place un cadre institutionnel et stratégique robuste en vue d'encourager l'investissement et le développement du secteur privé. Dans cette optique, les priorités opérationnelles révisées visent principalement à garantir que les projets de la Banque concourent à la consolidation des institutions qui sous-tendent l'économie de marché. Dans la poursuite de cet objectif, la Banque a cerné six activités prioritaires :

- développer de solides secteurs financiers en rapport avec les besoins des entreprises et des ménages;
- jouer un rôle directeur en faveur du développement des petites et moyennes entreprises (PME);
- élaborer une infrastructure commerciale fondée sur le marché;

- faire la démonstration, par voie d'exemples choisis, de formules efficaces de restructuration de grandes entreprises viables;
- adopter une approche active de la prise de participations en vue d'améliorer la régie d'entreprise;
- engager le gouvernement à établir des échanges en matière de stratégie en vue de renforcer les institutions et d'améliorer le climat d'investissement.

Les priorités à moyen terme font valoir que les occasions d'investissement sont fonction du contexte institutionnel et stratégique mis en place par l'appareil gouvernemental. Il s'ensuit que l'ampleur et la nature de l'activité exercée par la Banque dans un pays donné seront fortement influencées par l'engagement du pays envers la réforme.

Désireuse de favoriser le climat d'investissement et le renforcement des institutions, la Banque collaborera étroitement avec des institutions financières internationales à l'exploitation des synergies. Là où la réforme se fait attendre, la Banque concentrera les projets dans les régions favorables, au niveau des municipalités, et dans d'autres secteurs, secteur financier y compris. La Banque souhaite que cette stratégie aide à réunir une masse critique de soutien accordé par la population et les entreprises à un mouvement de réforme allant de la base vers le sommet.

Le document intitulé *Moving Transition Forward* réaffirme également la nécessité que la Banque soit viable financièrement pour accomplir son mandat. Pour cette raison, celle-ci adoptera une approche stratégique de la gestion de portefeuille, voulant parvenir à un équilibre avantageux des risques entre les pays, les régions et les produits. Une analyse exhaustive des risques mise en cours en 1999 sera terminée en 2000. Le document recommande également qu'un rôle amélioré soit confié aux bureaux résidents comme moyen de favoriser la mise en œuvre.

PRIORITÉS CANADIENNES EN 1999

Développement du secteur privé

Le Canada appuie fermement les activités de la Banque dans le dossier du secteur privé, sachant qu'un secteur privé vigoureux est essentiel au succès de la transition vers une économie de marché. Environ 75 % des projets signés en 1999 relevaient du secteur privé, par rapport à 80 % en 1998.

Importance accordée par la Banque au secteur privé

En vertu de ses Statuts, la BERD doit consacrer au moins 60 % de ses engagements au secteur privé et le reste (40 % ou moins), au secteur public (ce que l'on appelle le « ratio de portefeuille »), tant globalement que dans chaque pays.

Le ratio de portefeuille global a été atteint pour la première fois en 1994. En 1999, près de 70 % de l'encours cumulatif de la Banque étaient liés à des activités du secteur privé. Par contre, les ratios par pays ont varié. À la fin de 1999, l'objectif avait été atteint dans seulement 10 des 26 pays d'opérations, deux nouveaux pays, la Lituanie et le Turkménistan, ayant été ajoutés à la liste cette année.

Le délai fixé pour obtenir le ratio de portefeuille dans les pays d'opérations (c'est-à-dire cinq ans après l'approbation de la première opération réalisée par la Banque dans un pays) a échoué en 1999 à un pays près. L'écart par rapport au ratio est le plus grand dans les pays qui sont moins avancés au chapitre de la transition, c'est-à-dire là où la privatisation est relativement lente et où la Banque a souvent participé à l'établissement de l'infrastructure publique essentielle au développement d'un secteur privé vigoureux. Dans les pays où la transition n'est pas encore très avancée, le secteur privé est encore relativement restreint et peu développé.

La plupart des pays se sont rapprochés de l'objectif en 1999, à l'exception de l'Albanie et de l'Azerbaïdjan, où d'importants projets concernant le secteur public ont été signés. La Banque poursuit des stratégies dans chaque pays en vue de parvenir à l'objectif qui consiste à consacrer au moins 60 % des engagements au secteur privé.

Une part croissante de l'activité de la BERD auprès du secteur privé consiste en un appui aux PME ainsi qu'aux microentreprises. Sensible au potentiel de création d'emplois et de croissance que ces dernières offrent, la BERD a élaboré une stratégie du secteur de la PME en 1999. La stratégie en question repose sur trois bases : finances, climat d'investissement et réseau de soutien à la PME. Elle reconnaît expressément que le piètre climat d'investissement – et non seulement l'accès restreint au financement – auquel font face de nombreuses PME est un important obstacle à la mise en valeur du secteur. Pour cette raison, la stratégie presse la BERD de recenser les grands obstacles à la croissance des PME et d'en promouvoir l'élimination ainsi que de favoriser la constitution d'associations commerciales dynamiques. Le secteur des PME est apparenté à une importante base de la réforme dans les économies de transition, capable de faire contrepoids aux puissants groupes intéressés qui profitent d'une faible gestion publique.

Par le passé, la Banque accordait un appui aux PME principalement sous forme de lignes de crédit consenties à des intermédiaires financiers locaux qui, à leur tour, octroyaient des prêts au secteur de la petite entreprise. Cependant, la crise en Russie a mis en évidence la nécessité de revoir cette approche dans les pays où la réglementation et la supervision de l'activité financière laissent à désirer et où le risque systémique demeure élevé. En 1999, la BERD a donc conjugué ses efforts à ceux de l'UE, d'institutions bilatérales et de la Société financière internationale et a mis sur pied un certain nombre de banques de microentreprises dans la région, notamment en Russie, en Ukraine et au Kosovo. Les nouvelles institutions de microcrédit sont inspirées d'initiatives heureuses menées antérieurement en Bosnie-Herzégovine. À la fin de 1999, la Banque russe de crédit à la petite entreprise (dans laquelle la BERD a fait un placement en actions d'une valeur de 6 millions de dollars américains et à laquelle elle a consenti un prêt de 30 millions de dollars américains à réaffecter sous forme de prêts à des entreprises russes en 1999) avait attribué 1 250 nouveaux prêts à la petite entreprise et à la microentreprise, lesquels totalisaient près de 20 millions de dollars américains et dont les arriérés (à 30 jours après échéance) ne constituaient que 0,2 % du portefeuille. Les nouvelles institutions de microcrédit en Ukraine et au Kosovo n'ont pas encore entrepris leur activité. Des efforts sont en cours en vue d'établir une banque de microfinancement en Albanie.

La BERD a continué en 1999 à consentir des marges de crédit aux banques locales pour que, à leur tour, elles accordent des prêts aux PME ainsi qu'aux microentreprises. Notamment, la BERD et l'UE se sont engagées à verser 75 millions et 50 millions d'euros respectivement à une facilité de financement de PME au profit des 10 pays candidats à l'accession, afin d'inciter les banques et les fonds d'investissement privés locaux à accroître leurs opérations à l'appui des PME. L'activité du programme de fonds pour la petite entreprise russe s'est poursuivie en 1999, mais a été réduite à cause de l'insolvabilité d'un grand nombre de banques participantes dans la foulée de la crise financière en Russie. Le programme pour la petite entreprise kazakhstane a gagné en importance en 1999 et, en fin d'année, plus de 3 200 prêts avaient été accordés. La valeur globale de ces derniers dépassait 25 millions de dollars américains et les arriérés (à plus de 30 jours) ne se chiffraient qu'à 1,6 %. Le programme de microcrédit de l'Ukraine a commencé à donner de bons résultats au deuxième semestre de 1999 et, en fin d'année, 774 prêts avaient été accordés. La valeur de ces prêts s'établissait à 10,6 millions de dollars américains et les arriérés, à 2,4 %.

Fonds russe pour la petite entreprise

Mis sur pied par la BERD en 1993 à titre de projet pilote à la demande du G-7, le Fonds russe pour la petite entreprise (FRPE) a été financé conjointement par la BERD, le G-7, l'UE et la Suisse afin de promouvoir les prêts à la petite entreprise et à la microentreprise en Russie. La valeur initiale du Fonds s'établissait à 300 millions de dollars américains. Le FRPE accorde des prêts aux banques locales, qui font ensuite de même auprès des PME locales. Il est doté d'un mécanisme d'aide technique en vertu duquel des banques commerciales russes partenaires reçoivent de l'aide d'experts occidentaux. Le Canada a versé 8,1 millions de dollars américains (11,3 millions de dollars canadiens) au programme, y compris 2 millions de dollars américains en 1998, par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

En 1999, la crise financière qui a frappé la Russie a éprouvé un grand nombre de banques russes participant au FRPE. Cela dit, le portefeuille des prêts aux PME et aux microentreprises a continué à donner des résultats relativement favorables. Pour préserver les importantes réalisations du FRPE au chapitre de l'aide au développement des PME, la BERD a fondé une nouvelle banque, soit la Banque russe de crédit à la petite entreprise (KMB), de concert avec des investisseurs stratégiques étrangers. Au cours de 1999, le portefeuille relativement sain de prêts consentis par le FRPE à des banques russes insolubles a été transféré à la KMB. La vigueur de l'actionnariat de la KMB, son engagement envers la transparence et la saine régie en font un modèle pour les institutions financières de la région. En outre, la BERD a continué de travailler en 1999 avec les banques partenaires du FRPE qui avaient collaboré avec elle tout au long de la crise et qui étaient potentiellement solvables.

Malgré le contexte éprouvant qui a prévalu en 1999, le FRPE a consenti au total, aux PME et aux microentreprises, 7 299 prêts d'une valeur de 60 millions de dollars américains, ce qui a porté l'ensemble du crédit accordé depuis le début du programme en 1994 à près de 31 000 prêts d'une valeur supérieure à 380 millions de dollars américains. Les arriérés (à plus de 30 jours)¹ se chiffraient à 4,7 %. La BERD a repris le modèle du FRPE en Moldavie, en Bosnie-Herzégovine, au Kazakhstan et en Ukraine.

¹ Cette somme englobe seulement les arriérés de banques qui exercent une activité en vertu du programme.

En 1999, la BERD a également accordé un appui sous forme de prise de participation à des PME par des placements dans des fonds d'investissement privés⁶. Ces fonds constituent la première source de financement par actions des PME de la région. À la fin de 1999, la BERD avait engagé près de 947 millions d'euros dans 60 fonds d'investissement privés. Elle a également fait des placements dans 28 fonds d'investissement postprivatisation, 25 fonds de capital de risque et 21 fonds d'actions importants. Les fonds postprivatisation font appel largement à l'assistance technique fournie par des donateurs bilatéraux en vue d'aider les entreprises au cours de la privatisation et de la période qui suit. Dans l'ensemble, les fonds d'investissement susmentionnés ont engagé des mises de fonds dans plus de 500 entreprises dans la région et ont aidé à la mobilisation de financement totalisant 3,5 milliards d'euros (5,1 milliards de dollars canadiens) au profit de ces entreprises, et ils ont contribué à la prestation de services techniques offerts par des donateurs pour une valeur de 270 millions d'euros.

Activités dans le secteur financier

La BERD a actualisé sa politique du secteur financier en 1999, à la lumière de faits nouveaux et de l'expérience récente. Un aspect de la politique mise à jour tient à l'importance accordée à une approche du développement du secteur financier propre à chaque pays. La nécessité de promouvoir la confiance et la concurrence dans le cadre d'un système financier autonome sont des thèmes centraux de la politique. La confiance est garante du recours par les entreprises et les particuliers aux institutions financières. La concurrence et l'autonomie garantissent que les institutions répondront aux demandes qui leur sont adressées. La BERD cherchera à accroître la confiance dans le secteur principalement par voie d'investissements qui consolident la régulation et les pratiques commerciales des institutions locales. Le rôle d'investisseur que la Banque joue dans le secteur et les inquiétudes possibles en matière de conflits d'intérêts limitent sa capacité à définir la forme du cadre de réglementation et de surveillance, pierre angulaire de la confiance. Malgré cela, elle a pris les devants en 1999 en rédigeant, conjointement avec le FMI et la Banque mondiale, un document sur la restructuration du secteur bancaire de la Russie. Les mises de fonds de la Banque dans le secteur concourent à la réalisation des objectifs de concurrence et d'autonomie en visant à accroître la diversité des institutions et des services, notamment à l'adresse du secteur privé et des PME, en facilitant l'investissement étranger direct et en renforçant l'orientation commerciale des institutions financières de l'État, notamment en prévision de la privatisation.

⁶ Les promoteurs des fonds sont des institutions et des gestionnaires de placement du secteur privé.

Initiative de développement du secteur privé pour l'Europe du Sud-Est

L'UE, en collaboration avec le G-8 et les institutions financières internationales, y compris la BERD, a lancé en 1999 le pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, au profit des pays de la région. Le pacte a été inauguré au sommet des chefs de gouvernement, tenu à Sarajevo en juillet 1999. Il a pour objet l'intégration graduelle de l'Europe du Sud-Est aux structures de l'UE – et son éventuelle adhésion à l'UE – comme moyen de promouvoir la coopération, la sécurité et le développement régionaux. En raison de l'avantage relatif que possède la Banque par rapport aux autres institutions financières internationales, en ce qui concerne la promotion du commerce et de l'investissement privés, elle s'est vu confier le premier rôle à l'appui de la conception d'une approche régionale du secteur privé.

La BERD a établi le plan d'action pour l'Europe du Sud-Est (le plan d'action) en 1999, afin de promouvoir l'investissement et de faciliter le relèvement économique de la région. Le plan d'action s'étend aux pays d'opérations de la BERD, soit l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-république yougoslave de Macédoine et la Roumanie, aussi bien que le Kosovo. Aux termes du plan d'action, la BERD axera son appui à la région vers l'investissement dans le secteur privé, y compris les sociétés, les PME et les microentreprises – les approches commerciales de l'infrastructure (par exemple le financement des télécommunications, des aéroports et des municipalités) – aussi bien que vers le secteur financier. L'initiative du pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, projet cadre qui préside à la coordination de l'assistance multilatérale et bilatérale à la région, vient étayer cette orientation.

La BERD concluait, en 1999, des projets d'une valeur totale de 300 millions d'euros dans les pays membres de l'Europe du Sud-Est. De cette somme, 95 millions étaient destinés à des projets au profit des trois membres les plus touchés par la crise du Kosovo, c'est-à-dire l'Albanie, l'ex-république yougoslave de Macédoine et la Bosnie-Herzégovine. Comme ces pays ont un faible niveau de revenu et connaissent des problèmes de balance des paiements, la BERD a fait appel à des modalités de cofinancement concessionnel pour soutenir certains des projets. L'ACDI a examiné la possibilité d'établir une facilité de soutien technique en collaboration avec la BERD en 1999, et il est probable que les deux parviennent à une entente à ce propos en 2000.

La BERD a également entrepris plusieurs activités au Kosovo en 1999, et elle a, à cette fin, collaboré avec des institutions en vue d'étendre au Kosovo les opérations de la banque de microcrédit en activité en Bosnie-Herzégovine et celles d'un fonds d'investissement en exploitation en Albanie. Au contraire des opérations se déroulant dans les pays membres, celles que mène la BERD au Kosovo ne peuvent être financées à même les ressources ordinaires en capital. Les Statuts de la Banque limitent cette forme de financement aux membres. Voilà pourquoi l'activité de la Banque au Kosovo est financée par des gouvernements ou des organismes bilatéraux donateurs.

La BERD a signé 33 nouveaux projets du secteur financier en 1999 et a porté, ce faisant, le total de ses engagements financiers dans la région à 4,2 milliards d'euros (6,1 milliards de dollars canadiens). À la fin de 1999, elle avait consenti au secteur bancaire des prêts d'une valeur de 2,275 milliards d'euros, pris des participations de 726 millions d'euros dans des banques locales, engagé 216 millions d'euros dans les actions de deux institutions de microcrédit et signé des opérations d'une valeur de 83 millions d'euros avec des institutions financières autres que les banques. Dans la plupart des cas, lorsque la Banque détient une participation dans une institution financière locale, elle est représentée au sein du conseil de surveillance de l'institution, où elle prône la reddition de comptes en gestion, une saine régie, de saines pratiques bancaires, de même que des examens et des procédures appropriées en matière d'environnement. En 1999, la BERD a pris des participations dans des institutions financières en Ukraine, en Arménie et au Tadjikistan. La participation à la privatisation des banques a été un facteur déterminant des placements en titres effectués dans plusieurs pays dont la transition est avancée, ainsi que dans l'ex-république yougoslave de Macédoine et en Croatie.

Au cours de la même année, la Banque a intensifié son activité dans le secteur financier non bancaire, surtout en prenant des participations minoritaires dans des sociétés d'assurances et des sociétés de gestion de caisse de retraite. Au total, elle a signé 10 nouveaux projets au cours de l'année, assortis de nouveaux engagements de 65,6 millions d'euros (95,5 millions de dollars canadiens). La BERD est parmi les premiers investisseurs du secteur, qui comprend aussi des sociétés de crédit-bail, de prêts à la consommation et de prêts hypothécaires, des entreprises locales de gestion des actifs et des fonds communs de placement locaux. À la fin de 1999, la Banque exerçait une activité dans la quasi-totalité des pays de la région où des régimes institutionnels et réglementaires étaient en voie d'être institués, si ce n'était déjà fait.

Environnement

Le souci de l'environnement est demeuré au premier rang des priorités en 1999, traduisant le mandat qui prescrit à la Banque d'assurer le développement durable à long terme des pays membres. Ses Statuts l'obligent à « promouvoir, dans toutes ses activités, un développement durable et écologiquement rationnel ». La BERD applique le principe de la diligence raisonnable en matière d'environnement à toutes ses activités d'investissement et de coopération technique.

Les pays dont la transition est plus avancée, notamment ceux qui cherchent à accéder à l'UE, canalisent davantage de ressources dans les investissements visant à améliorer les paramètres de l'environnement. En outre, une attention plus soutenue est accordée à la prestation améliorée de services municipaux essentiels comme le chauffage centralisé, l'approvisionnement en eau et le transport urbain, car la disponibilité et la qualité de ces services sont essentielles au développement économique.

Parmi les grandes réalisations à l'actif de la BERD en 1999 figure la mise sur pied du fonds d'efficacité énergétique. Ce dernier prendra des participations dans des entreprises dont l'activité concerne des biens ou des services à faible consommation d'énergie ou nécessitant un apport de capitaux à employer à des projets d'économie d'énergie. La BERD a investi 20 millions d'euros dans le fonds, et le secteur privé y a consacré une part supplémentaire de 41 millions.

En 1999 également, la BERD a signé 14 projets environnementaux, auxquels elle a consacré des engagements totalisant 196 millions d'euros (285,3 millions de dollars canadiens). Cinquante-trois analyses environnementales, dont une évaluation des répercussions sur l'environnement et 23 vérifications environnementales, ont été effectuées à l'égard de projets approuvés par le conseil en 1999. Les partenaires qui parrainent les projets doivent, tel qu'il a été convenu avec la Banque, entreprendre des évaluations, des analyses et des vérifications lorsque les projets sont susceptibles d'avoir des conséquences pour l'environnement, la santé et la sécurité ou des incidences socioéconomiques. Des évaluations et des analyses des répercussions sur l'environnement sont effectuées lorsque les effets en puissance sont appréciables. L'évaluation a lieu lorsque les effets peuvent être recensés, appréciés et atténués sans difficulté, sinon, l'analyse s'impose. La vérification environnementale concerne les projets portant sur des opérations en cours. Elle met au jour les préoccupations actuelles et antérieures, les risques pour l'environnement et le potentiel de responsabilité. Dans certains cas, il faut procéder à la fois à une vérification et à une évaluation-analyse.

Politique d'infrastructure municipale et environnementale

Le succès de la transition économique dépend de la prestation adéquate d'une infrastructure et de services municipaux de base. Le gaspillage énergétique et la prestation de services municipaux de piètre qualité ou insuffisants ont souvent limité la productivité. La BERD prend l'initiative dans ce domaine et, en 1999, elle a été la première institution financière internationale à financer des sociétés municipales d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées en l'absence de sûretés complètes constituées par la municipalité concernée. La politique opérationnelle pour l'infrastructure municipale et environnementale met l'accent sur la participation du secteur privé et sur le développement de structures réglementaires appropriées et de mécanismes d'efficacité énergétique.

Malgré les répercussions de la crise financière en Russie, qui a fortement entravé la capacité financière des administrations régionales et municipales de nombreux pays, les engagements de la BERD n'ont pas varié par rapport à l'année précédente. À la fin de 1999, la Banque avait des engagements totalisant 572 millions d'euros (832 millions de dollars canadiens) au titre de projets municipaux d'infrastructure et de services intéressant environ 125 municipalités dans 15 pays.

Le rôle de la BERD en matière de sûreté nucléaire

Le Canada et les autres pays du G-7 collaborent étroitement avec la BERD pour améliorer la sûreté nucléaire dans les pays de la Communauté économique européenne et dans l'ancienne Union soviétique. Ainsi, le Canada a versé une contribution au Compte pour la sûreté nucléaire (CSN) administré par la BERD au nom des pays du G-7 et d'autres membres. Le CSN sert principalement à apporter des améliorations essentielles, sur le plan de la sûreté, aux réacteurs soviétiques de l'ancienne génération, dans le cadre d'un programme global de déclassement anticipé. Au 31 décembre 1999, les engagements destinés au CSN totalisaient 289 millions d'euros (420,7 millions de dollars canadiens). La contribution du Canada s'élevait à 19,5 millions de dollars canadiens. En avril 1999, le Conseil d'administration de la BERD a approuvé la continuation du CSN pour une période supplémentaire de trois ans.

Au nom des pays du G-7, la Banque a accepté d'administrer le Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl, qui totalise 768 millions de dollars américains et qui est destiné à assurer la sûreté du sarcophage mis en place autour du réacteur endommagé (tranche 4) de la centrale de Tchernobyl, en Ukraine, à la suite d'un accident nucléaire. Les pays du G-7 et l'UE ont engagé 391 millions de dollars américains, la contribution du Canada se chiffrant à 20 millions. Dans la foulée de la déclaration faite au cours du Sommet de juin 1999 à Cologne, les pays du G-7 ont pris l'initiative d'organiser une deuxième conférence pour les annonces de contributions, celle-ci aura lieu vers le mois de mai 2000. Cette initiative assurera le parachèvement opportun et efficace du projet.

Le Canada appuie également l'utilisation des ressources de la BERD pour financer la mise à jour des centrales nucléaires de conception soviétique en fonction des normes de sûreté occidentales. L'aide de la BERD est assortie de conditions strictes. Ainsi, l'achèvement de ces centrales doit être viable sur le plan commercial et constituer la solution la plus économique possible pour répondre aux besoins futurs en électricité du pays visé. Une fois terminées, les usines doivent être entièrement conformes aux normes occidentales en matière de sûreté nucléaire, et l'augmentation ainsi obtenue de la capacité de production doit être entièrement compensée par la fermeture d'autres centrales nucléaires non sécuritaires.

Faire échec à la corruption et combler les lacunes en matière de régie

Comme la plupart des économies naissantes, les pays en transition doivent relever des défis de taille en vue d'améliorer leur transparence et leur régie. Le mandat de la BERD lui confie un rôle important dans la correction des problèmes de régie en lui permettant d'œuvrer uniquement dans les pays qui s'engagent à respecter les principes de la démocratie pluraliste et du pluralisme. Lorsqu'ils sont mis en œuvre de manière efficace, ces principes contribuent à la transparence de l'élaboration de la politique gouvernementale,

constituent un obstacle à la corruption et garantissent le fonctionnement efficace de l'État. Pour souligner leur importance, la Banque a réduit l'aide financière consacrée aux projets du secteur public dans les pays où l'engagement du gouvernement envers les principes de la démocratie pluraliste laisse à désirer, comme au Bélarus. Le Canada appuie pleinement cette approche. Il continue également à surveiller de près l'évolution de la campagne militaire russe en Tchétchénie. En Russie, la plus grande partie du portefeuille de la BERD est investie dans le secteur privé, et le Conseil d'administration n'a approuvé aucun projet destiné au secteur public depuis le début de la campagne militaire en octobre 1999.

C'est dans une large mesure au moyen de ses projets que la BERD cherche à améliorer la régie et la transparence. Les prises de participation ont constitué un important levier à cet égard. La représentation de la Banque aux conseils d'administration des sociétés dans lesquelles elle investit a contribué à la transparence de leurs pratiques comptables et commerciales de même qu'à leur respect des droits des actionnaires minoritaires. Il est à souhaiter que la prospérité de ces sociétés confirmera l'importance d'adopter des pratiques semblables dans la région. En outre, toutes les homologues de la Banque font l'objet de contrôles pour veiller à ce qu'elles respectent les normes d'éthique commerciale les plus rigoureuses. Les règles de la Banque concernant la passation des marchés publics exposent, à l'intention de tous les organismes faisant affaire avec la BERD, les normes de déontologie et de conduite qui s'appliquent à l'attribution et à l'exécution des projets financés par la BERD.

La Banque joue également un rôle important dans le domaine de la transition juridique pour régler les problèmes de corruption et de mauvaise régie dans ses pays d'opérations. De cette manière, la participation de la BERD aux travaux de normalisation à l'échelle internationale s'est accrue en 1999. La BERD a travaillé étroitement avec la Banque mondiale sur son initiative concernant l'insolvabilité pour élaborer des principes internationaux régissant la faillite. De plus, elle est membre du forum international sur la régie des sociétés de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Pour promouvoir la transparence, la Banque publie annuellement, dans sa revue juridique *Law in Transition*, les résultats d'un sondage sur l'ampleur et l'efficacité des diverses lois régissant les activités commerciales dans la région.

À moyen terme, les priorités portent sur la résolution des problèmes de corruption et de régie, puisque ces facteurs clés influent sur le climat d'investissement dans les pays d'opérations de la Banque. À cet égard, on s'efforce principalement de renforcer le dialogue stratégique avec les gouvernements en concluant des ententes conjointes sur les améliorations nécessaires. Aux fins de dialogue, d'importantes tribunes de haut niveau sont les conseils consultatifs sur l'investissement étranger, qui existent en Russie, en Ukraine et au Kazakhstan et qui permettent aux ministres, aux dirigeants politiques des pays d'opérations de la Banque, aux représentants des milieux d'affaires internationaux et aux cadres supérieurs de la BERD de se réunir deux fois par année afin de discuter des moyens d'améliorer le climat d'investissement dans les pays concernés.

CHANGEMENTS INSTITUTIONNELS

Changements organisationnels

À l'été 1999, la BERD a apporté certains changements organisationnels pour mieux cibler la structure et la gestion de la Banque et faciliter la mise en œuvre des priorités à moyen terme. Le principal changement a été la réorganisation des opérations bancaires en six groupes, c'est-à-dire trois groupes-pays (Europe centrale; Russie et Asie centrale; Europe du Sud, Europe de l'Est et Caucase) et trois groupes sectoriels (institutions financières; infrastructures; industrie et commerce). En outre, une unité spéciale nouvellement créée est responsable du climat d'investissement à l'égard des PME et de leurs réseaux de soutien et relève directement d'un vice-président des opérations bancaires. On a également décidé de renforcer les bureaux résidents pour améliorer la surveillance du portefeuille ainsi que l'efficacité des projets de la Banque. Le renforcement des bureaux résidents entraînera la mutation de certains employés des opérations bancaires, y compris les responsables des équipes-pays, du siège social situé à Londres aux pays d'opérations.

En 1999, la BERD a créé le poste d'agent principal de la conformité, qui est chargé de promouvoir une saine régie et de s'assurer que les normes d'intégrité les plus rigoureuses s'appliquent à toutes les activités de la Banque. De nouvelles lignes directrices pour la sélection, la formation et la supervision des candidats de la BERD aux conseils d'administration des entreprises dans lesquelles la Banque a investi ont été adoptées en 1999 en vue d'obtenir d'excellents résultats en matière de régie.

À l'automne 1999, Nicholas Stern, économiste en chef et conseiller spécial du président, a remis sa démission. Dans le cadre de son travail, il a aidé la Banque à définir son rôle stratégique dans la région et a étudié les problèmes économiques découlant de la transition. Au début de l'an 2000, le président Horst Köhler a nommé le professeur Willem H. Buiter au poste d'économiste en chef de la Banque. Le professeur Buiter a beaucoup écrit sur la politique macroéconomique, et il est rattaché à l'université de Cambridge. Il est également membre du comité de la politique monétaire de la Banque d'Angleterre.

Lancement de l'euro

Le 1^{er} janvier 1999, la BERD a adopté l'euro à la place de l'ECU à titre de monnaie de présentation, lorsque l'euro a remplacé les monnaies de chacun des 11 pays participants aux fins comptables. La principale incidence du changement sur la Banque a été la modification de ses systèmes de traitement et de comptabilité. Puisque ces systèmes avaient été modifiés avec succès avant la transition, aucune incidence défavorable n'a touché la Banque ou ses clients au 1^{er} janvier 1999.

Exigences du passage à l'an 2000

La BERD n'a subi aucune interruption de ses activités lors du passage au nouveau millénaire puisque tous ses systèmes de technologie de l'information étaient conformes à l'an 2000 dès mars 1999. Elle a repéré les clients susceptibles de constituer un risque élevé et a collaboré avec eux tout au long de 1999 afin de réduire les risques, de même qu'elle a commencé à inclure des résolutions relatives à l'an 2000 dans tous ses accords standard de prêt plusieurs années avant le passage à l'an 2000.

GESTION DES INTÉRÊTS DU CANADA

L'autorité suprême de la Banque est son Conseil des gouverneurs. Chaque pays membre y est représenté par un gouverneur et un gouverneur suppléant. L'honorable Paul Martin, ministre des Finances, est le gouverneur du Canada et Donald Campbell, sous-ministre des Affaires étrangères, le gouverneur suppléant.

Le Conseil d'administration est chargé des activités générales de la Banque. Il se compose de 23 membres, dont 4 ne sont pas européens. Le Canada est le troisième actionnaire non européen en importance, après les États-Unis et le Japon, ce qui lui donne le droit d'élire son propre administrateur. Le Canada agit également comme administrateur pour le Maroc. L'administrateur canadien est Patrice Muller. Tom MacDonald, ministre (Économie et Commerce) au Haut-Commissariat du Canada à Londres, est administrateur suppléant non résident et représente le Canada en l'absence de l'administrateur canadien.

Au sein du gouvernement canadien, la supervision des activités de la BERD relève de la Direction de l'analyse économique et des finances internationales du ministère des Finances Canada. Ce dernier, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'ACDI, analyse régulièrement les documents d'orientation de la Banque, propose des stratégies nationales et conseille l'administrateur canadien.

Pour s'assurer que la BERD demeure complémentaire et contribue au processus de transition, le Canada a continué de défendre les activités de la BERD en Ukraine et dans d'autres pays ayant atteint les premiers stades ou les stades intermédiaires de transition, respectant les principes de la démocratie pluraliste et faisant des efforts de réforme, pourvu que les risques accrus soient pris en considération dans le portefeuille. Le Canada a appuyé l'approche « de gros » de la Banque à l'égard des activités en vertu desquelles elle canalise une aide financière aux PME grâce à des marges de crédit ou à des prises de participation par des banques locales et d'autres intermédiaires financiers dans les pays d'opérations. Compte tenu de la crise en Russie, le Canada a encouragé la BERD à accorder plus d'attention aux risques systémiques dans le secteur financier et à améliorer la coordination avec d'autres institutions, plus particulièrement la Banque mondiale, pour corriger les problèmes de réglementation et de surveillance.

Les prises de position du Canada

Les préoccupations et les questions que suscitent des activités particulières de la Banque sont généralement exprimées par le Canada et les autres actionnaires avant que le Conseil d'administration ne soit saisi du dossier en cause. Ainsi, les décisions du Conseil sont généralement prises par consensus, sans qu'il n'y ait de vote en bonne et due forme. Néanmoins, l'administrateur canadien s'est abstenu de voter sur :

- une garantie visant un projet de télécommunications en Pologne, étant donné que le Canada ne pouvait appuyer l'idée que la BERD offre une garantie qui bénéficierait à une autre institution financière multilatérale (la Banque européenne d'investissement), surtout si l'on tient compte du fait que les actionnaires des deux institutions sont essentiellement les mêmes.

Le Canada a continué de souligner que la BERD devait cibler les projets du secteur privé. Il a également signalé que la Banque ne devait pas ménager ses efforts pour augmenter la part de ses activités dans le secteur privé. Toutefois, l'expérience de la transition au cours des 10 dernières années a fait ressortir l'influence de l'État et de ses institutions sur le développement du secteur privé. Par conséquent, le Canada appuie entièrement les priorités à moyen terme axées sur l'amélioration du climat d'investissement. L'administrateur canadien a fréquemment rappelé au Conseil d'administration l'importance de l'exigence de la charte de la Banque voulant que les pays membres s'engagent envers la réforme des marchés et la démocratie pluraliste.

Pour ce qui est de ses propres contributions à la BERD, le Canada a continué de jouer un rôle de chef de file en vue de l'adoption de budgets à croissance réelle zéro pour 1999 et 2000. Le Canada a soutenu vigoureusement la plus grande transparence de la BERD, croyant que la Banque devrait être un modèle pour la région. Par conséquent, le Canada a instamment demandé à la BERD d'augmenter la transparence de ses opérations et de ses politiques. En 1999, la Banque a commencé à réviser sa politique d'information et de communication publiques. Elle a également entrepris de publier ses projets de politiques sectorielles sur son site Web.

L'administrateur canadien est membre du Comité de la politique financière et des opérations, qui passe en revue les politiques financières, y compris la politique d'emprunt, les politiques générales touchant les opérations ainsi que les procédures et les exigences de présentation de l'information de la Banque.

INTÉRÊTS COMMERCIAUX CANADIENS

La BERD offre une vaste gamme de débouchés aux entreprises canadiennes. L'une des tâches du bureau canadien consiste à sensibiliser les milieux d'affaires à ces possibilités, à expliquer le processus d'impartition de la Banque et à veiller à ce que les contrats soient octroyés d'une façon juste et transparente.

À cette fin, le bureau canadien fournit des renseignements commerciaux aux entreprises canadiennes, conseille les promoteurs de projets canadiens au sujet des options de financement qu'offre la BERD, trouve des débouchés de financement commercial mixte au sein de la Société pour l'expansion des exportations et des institutions financières canadiennes, recense et comble les possibilités de marchés de la BERD avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international de même qu'avec Industrie Canada et fait la promotion des activités de coopération technique du Canada et du financement public mixte entre la BERD et l'ACDI.

En 1999, trois projets parrainés par des entreprises canadiennes ont été signés, la participation de la Banque totalisant 46,5 millions de dollars américains. (La valeur totale de ces trois projets se chiffre à 312 millions de dollars américains.) La description de chaque projet parrainé par le Canada figure à l'annexe 2. En 1999, des experts-conseils canadiens ont été retenus pour cinq affectations de coopération technique avec la BERD totalisant environ 654 000 euros. La plus importante de ces affectations est un projet de 354 000 euros pour aider la BERD à effectuer son contrôle préalable dans le secteur de l'exploitation d'alluvions aurifères en Russie, qui a déjà donné lieu à un financement préproduction de 130 millions d'euros par la BERD.

Les Canadiens sont également bien représentés au sein du personnel de la BERD. À la fin de 1999, 4,8 % des professionnels de la Banque étaient des Canadiens, ce qui dépasse la participation de 3,4 % du Canada dans le capital de la Banque. Il est à noter qu'un Canadien est responsable de l'équipe des pays baltes et qu'un autre est à la tête du bureau résident de la Banque au Kazakhstan.

La promotion des intérêts du Canada

Les membres du bureau canadien sont venus à sept reprises au Canada en 1999 afin d'y rencontrer des gens d'affaires, d'y animer des séminaires, de prononcer des allocutions lors de conférences ou de consulter des responsables gouvernementaux. Entre autres, l'administrateur canadien accompagnait M. Köhler, président de la BERD, lorsque ce dernier a rencontré en mars des membres du gouvernement canadien, notamment le premier ministre Jean Chrétien, ainsi que des membres du milieu canadien des affaires.

Les intérêts commerciaux du Canada dans la région ont également été promus dans le cadre des activités suivantes :

- la participation de l'administrateur canadien et de l'administrateur suppléant à la mission de l'Équipe Canada en Ukraine et en Pologne;
- le voyage effectué par l'administrateur canadien en Roumanie et en République slovaque dans le cadre des cérémonies de signature relatives aux projets parrainés par la BERD et le Canada;
- la promotion, par l'adjoint de l'administrateur canadien, du bureau du Canada et de la BERD en tant que moyens de faire valoir les intérêts commerciaux canadiens auprès d'une mission commerciale canadienne en télécommunications voyageant en Russie.

PROCHAINS DÉFIS

La plupart des pays de la région ont fait des progrès considérables en ce qui touche la transition économique et politique depuis le début des années 1990. Tout au long de ce processus, la BERD a aidé, directement et par l'effet de démonstration de ses projets, à faire avancer la transition. La Banque a été un important catalyseur de l'investissement privé dans la région et un solide levier de promotion de l'esprit d'entreprise, surtout grâce à l'appui accordé aux PME.

La crise en Russie a mis en lumière les défis que réserve l'avenir pour le processus de transition. Elle a souligné l'importance d'un cadre institutionnel efficace pour le bon fonctionnement d'une économie de marché. La crise a démontré que les pays disposant de solides institutions et de cadres de réglementation de qualité devraient être en mesure de poursuivre leur transition au cours de l'année qui vient. Ceux dont les fondements sous-jacents présentent des lacunes demeureront toutefois extrêmement vulnérables aux chocs externes.

Une saine régie continuera de jouer un rôle déterminant dans ces pays. La saine régie des entreprises en est un aspect. L'État doit cependant aussi jouer un rôle de premier plan pour appuyer un climat propice à l'investissement en faisant la promotion d'institutions saines, en administrant la perception des impôts et en améliorant les cadres juridiques et réglementaires. Il doit également veiller à l'élaboration appropriée de nouvelles mesures législatives de même qu'à leur application et leur imposition adéquates.

Pour venir en aide à ses pays membres en 2000, la BERD devra elle-même relever le défi que constitue la gestion de son portefeuille dans un contexte de plus en plus incertain et à risque. La Banque devra accorder plus d'importance à l'équilibrage de son portefeuille entre les pays, les produits et les catégories de risques. Sa stratégie à moyen terme pour 2001 à 2004 sera déterminante pour la doter d'une marge de manœuvre lui permettant de relever les nouveaux défis et de fournir des consignes précises dans l'exécution de son mandat.

S'il est une leçon claire à tirer de la crise, c'est que la transition dans la région est un processus complexe et difficile, qui prendra plus de temps que ne l'avaient prévu beaucoup d'intervenants. Les pays eux-mêmes sont responsables au premier chef de l'élaboration des mesures à prendre pour relever les défis de la transition. Toutefois, les institutions financières internationales, plus particulièrement la BERD, ont un important rôle de soutien à jouer.

Pour communiquer avec le bureau de l'administrateur canadien

Pour communiquer avec le bureau de l'administrateur canadien,
s'adresser au :

Bureau de l'administrateur pour le Canada et le Maroc
Banque européenne pour la reconstruction et le développement
One Exchange Square, bureau 8.15
Londres EC2A 2JN
Royaume-Uni

Patrice Muller, administrateur	Tél. : 44-20-7338-6457
Tom MacDonald, administrateur suppléant ¹	Tél. : 44-20-7338-6507
Josée Berthiaume, adjointe ²	Tél. : 44-20-7338-6458
John Kur, adjoint ³	Tél. : 44-20-7338-6509
Alicja Kujawa, secrétaire de direction	Tél. : 44-20-7338-6507
	Télécopieur : 44-20-7338-6062
	Courrier électronique : kujawaA@ebrd.com

¹ Réside au Haut-Commissariat du Canada à Londres.

² Chargée des questions de nature stratégique.

³ Chargé du développement commercial et de la liaison avec les investisseurs.

Pour de plus amples renseignements sur la BERD

La Banque publie un volume considérable d'information sur ses diverses activités. Parmi ses publications figurent des guides d'information (par exemple, *La BERD : un partenaire pour votre financement*), des rapports spéciaux (comme le rapport annuel et le *Transition Report*), des stratégies nationales et divers dépliants.

On peut également obtenir de l'information sur le site Web de la Banque, à l'adresse <http://www.ebrd.com/>.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au :

Service des publications
Banque européenne pour la reconstruction et le développement
One Exchange Square
Londres EC2A 2JN
Royaume-Uni
(Télécopieur : 44-20-7338-7544)

ANNEXE 1

ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE LA BANQUE

Les activités financières de la Banque se répartissent entre les opérations ordinaires et les opérations spéciales, selon la provenance des fonds. Les opérations ordinaires sont financées par les ressources ordinaires en capital de la Banque, qui se composent du capital souscrit, des emprunts sur le marché et du revenu des prêts et placements. Les opérations spéciales sont financées par des « fonds spéciaux » constitués à des fins spécialement désignées, qui sortent généralement du cadre des activités ordinaires de la Banque. Cependant, à la différence des autres banques régionales de développement, la BERD n'a pas de guichet de prêt concessionnel.

Ressources ordinaires en capital

À la fin de 1999, le capital autorisé de la Banque se chiffrait à 20 milliards d'euros (environ 35 milliards de dollars canadiens). Le Canada a souscrit 3,4 % du capital autorisé de la Banque, soit 680 millions d'euros (environ 1,2 milliard de dollars canadiens). Les contributions du Canada au capital de la Banque sont versées en dollars américains (selon un taux de change euro/dollar américain convenu d'avance).

En 1999, le Canada a exécuté son deuxième achat d'actions en vertu de la première majoration du capital (qui a pris effet le 3 avril 1997 et a doublé le capital initial de 10 milliards d'euros). En vertu de la première majoration du capital, une tranche de 77,5 % de la part du Canada est « exigible à vue », dans l'éventualité improbable où la Banque en aurait besoin pour honorer ses obligations envers les créanciers obligataires. Le reste, soit 22,5 %, est versé. Les paiements seront effectués en huit versements annuels égaux de 12 145 331,25 \$US (40 % en espèces et 60 % sous forme de billets à demande ne portant pas intérêt encaissables sur cinq ans). Quant au capital initial, 30 % de celui-ci a été versé sur cinq ans (réparti également entre des espèces et des billets encaissés sur trois ans), les 70 % restants étant exigibles à vue. Le Canada a terminé le versement de sa contribution au capital initial en avril 1997. Le tableau qui suit indique l'échelonnement des paiements du Canada à la Banque en dollars américains.

La contribution du Canada au capital de la Banque constitue une dépense non budgétaire puisque les actions canadiennes de la Banque sont considérées comme un actif. Néanmoins, les contributions du Canada à la Banque augmentent les besoins d'emprunt du gouvernement.

Paiements du Canada à la BERD

Année	Billets	Espèces	Encaissement de billets	Débours total en espèces
(\$US)				
1991	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1992	11 903 502	11 903 502	3 967 834	15 871 336
1993	11 903 502	11 903 502	7 935 668	19 839 170
1994	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1995	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1996	–	–	7 935 668	7 935 668
1997	–	–	3 967 334	3 967 334
1998	7 287 198	4 858 132	1 457 439	6 315 572
1999	7 287 198	4 858 132	2 914 878	7 773 010
Total	74 091 906	69 233 774	63 889 327	133 123 102

Emprunts sur les marchés

À la fin de 1999, les emprunts cumulés de la Banque s'élevaient à 12,6 milliards d'euros (18,3 milliards de dollars canadiens), leur échéance moyenne étant de 8,1 années à un coût moyen égal au TIOL (taux interbancaire offert à Londres) moins 35 points de base. Ces fonds ont été échangés contre des instruments à taux variable, principalement en dollars américains, en euros et en marks allemands.

Standard & Poor's a attribué à la Banque la cote AAA à long terme et la cote A-1+ à court terme. Moody's Investors Service a également accordé une cote triple A aux obligations à long terme de la BERD.

Opérations spéciales

La BERD administre un certain nombre de fonds concessionnels bilatéraux et multilatéraux. Le Canada a contribué aux fonds spéciaux suivants :

le Fonds canadien de coopération technique, dont le but principal est de fournir un financement permettant d'embaucher des experts-conseils canadiens pour les projets de la BERD. La contribution du Canada à ce fonds, depuis sa création en 1992, s'élève à 7,66 millions de dollars canadiens;

le Compte pour la sûreté nucléaire (CSN), institué en 1993 pour aider à financer la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl et l'amélioration de la sûreté dans les centrales nucléaires des pays d'opérations jusqu'à ce que les centrales puissent être fermées. Le CSN s'ajoute aux autres mécanismes bilatéraux et multilatéraux d'aide technique en matière de sûreté nucléaire, et il est utilisé parallèlement aux efforts déployés au niveau multilatéral pour

réformer de façon plus générale le secteur de l'énergie dans la région. Le Canada a versé 19,5 millions de dollars canadiens à ce fonds, qui s'élève à 289 millions d'euros (420,7 millions de dollars canadiens);

le Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl, qui a principalement pour objet d'assurer la sûreté du sarcophage mis en place autour du réacteur nucléaire endommagé (tranche 4) de la centrale de Tchernobyl, en Ukraine. Le coût total estimatif de ce projet de huit ans s'élève à 768 millions de dollars américains, dont 391 millions ont été souscrits jusqu'ici. Le Canada s'est engagé à souscrire 20 millions de dollars américains, dont le versement étalé sur six ans a débuté en 1998;

le Fonds pour les petites entreprises de Russie (FPER), qui se veut une facilité de financement des petites entreprises de Russie. Le Canada a versé 8,1 millions de dollars américains à ce fonds de 300 millions de dollars américains, y compris une nouvelle contribution de 2 millions de dollars américains en 1998 pour des investissements dans le Nord de la Russie par suite du succès qu'a connu le Fonds. Le FPER a été créé en 1993 à titre de projet pilote, et il est devenu permanent en 1995;

le Soutien technique relatif à la ligne de crédit II pour les microentreprises et les PME d'Ukraine, par l'intermédiaire duquel l'ACDI versera 3 millions de dollars canadiens pour les services de soutien technique fournis par des organismes canadiens qualifiés aux banques commerciales d'Ukraine obtenant des emprunts aux termes de la ligne de crédit II de la BERD à l'intention des microentreprises et des PME. Le soutien technique comprendra la formation relative à l'évaluation des risques et des prêts. Le Conseil d'administration de la BERD a approuvé la ligne de crédit en mai 1998. Les activités devant être exécutées dans le cadre de cette facilité ont été suspendues en 1998 et en 1999 dans l'attente de la ratification de la facilité par les responsables ukrainiens. Cette ratification a eu lieu au début de l'an 2000 et les activités, y compris la passation de marchés avec des fournisseurs canadiens, peuvent maintenant commencer.

ANNEXE 2

BERD – ACTIVITÉS EN 1999 DANS LE CADRE DE PROJETS PARRAINÉS
PAR DES ENTREPRISES CANADIENNES

Date de signature	Entreprise canadienne	Pays d'exécution	Nom du projet	Type de financement	Secteur	Engagement de la BERD (millions d'euros)	Coût total du projet (millions d'euros)
Janvier 1999	Telesystem International Wireless Corporation	Roumanie	MobiFon GSM Financement de la phase II	Dette	Télé-communications	9,882	153,170
Août 1999	TrizecHahn	République slovaque	Centre Polus	Dette	Aménagement immobilier	23,0	68,9
Décembre 1999	TrizecHahn	Régional	Trigranit Groupe	Actions	Aménagement immobilier	13,6	88,0
Total (euros)						46,5	310,1

ANNEXE 3

POUR FAIRE AFFAIRE AVEC LA BERD

Les demandes de renseignements de nature générale sur la BERD doivent être adressées au Bureau de l'administrateur du Canada ou au **Département des communications** de la Banque à Londres (téléphone : 44-20-7338-6096; télécopieur : 44-20-7448-6690).

Parrains canadiens de projets : les entreprises canadiennes qui désirent éventuellement parrainer un projet de la BERD sont priées de s'adresser initialement soit aux **Demandes de renseignements** sur les projets à Londres (téléphone : 44-20-7338-6282 ou 44-20-7338-6252; télécopieur : 44-20-7338-6102), soit au bureau résident de la Banque dans le pays d'opérations. Le site Web de la Banque offre des résumés des activités de la BERD dans le secteur privé, à l'adresse <http://www.ebrd.com/>.

Fournisseurs canadiens de marchandises et de travaux : la BERD fournit des renseignements sur toutes les étapes d'élaboration de projets dans le secteur public, à partir de la désignation du projet par la Banque jusqu'à son approbation. Des renseignements sur les occasions de marchés et les avis de cofinancement de même que sur l'adjudication des marchés peuvent être obtenus sans frais sur le site Web de la Banque (à l'adresse susmentionnée).

Experts-conseils canadiens : le site Web de la BERD renferme des avis de coopération technique et des invitations de manifestation d'intérêt pour des services d'experts-conseils se rapportant à des projets des secteurs public et privé. La BERD se sert également du système d'enregistrement électronique DACON (Data on Consultants) de la Banque mondiale. Bien que les experts-conseils ne soient pas tenus de s'inscrire au DACON pour avoir droit à des affectations de la BERD, il s'agit néanmoins d'une démarche souhaitable, qui constitue un outil de marketing utile. Les demandes d'inscription à DACON doivent être adressées directement au :

Centre de renseignements DACON
Banque mondiale
1818 H Street
Washington DC 20433
États-Unis

Particuliers canadiens : la BERD tient à jour sur son site Web une section réservée au recrutement, qui renferme des renseignements sur des concours particuliers ouverts lorsque des postes deviennent vacants. En règle générale, les candidatures à des postes permanents de même qu'à des emplois d'été doivent être envoyées à :

Franco Furno, directeur du personnel
Département du personnel
Banque européenne pour la reconstruction et le développement
One Exchange Square
Londres EC2A 2JN
Royaume-Uni

ANNEXE 4

MEMBRES DE LA BERD AU 31 DÉCEMBRE 1999

	Part du capital de la Banque		Part du capital de la Banque
Membres européens	(%)	Pays d'opérations	(%)
Allemagne	8,52	Albanie	0,10
Autriche	2,28	Arménie	0,05
Belgique	2,28	Azerbaïdjan	0,10
Chypre	0,10	Bélarus	0,20
Danemark	1,20	Bosnie-Herzégovine	0,17
Espagne	3,40	Bulgarie	0,79
Finlande	1,25	Croatie	0,36
France	8,52	Estonie	0,10
Grèce	0,65	Ex-république yougoslave de Macédoine	0,07
Irlande	0,30	Fédération de Russie	4,00
Islande	0,10	Géorgie	0,10
Israël	0,65	Hongrie	0,79
Italie	8,52	Kazakhstan	0,23
Liechtenstein	0,02	Kirghizistan	0,10
Luxembourg	0,20	Lettonie	0,10
Malte	0,01	Lituanie	0,10
Norvège	1,25	Moldavie	0,10
Pays-Bas	2,48	Ouzbékistan	0,21
Portugal	0,42	Pologne	1,28
Royaume-Uni	8,52	Roumanie	0,48
Suède	2,28	République slovaque	0,43
Suisse	2,28	République tchèque	0,85
Turquie	1,15	Slovénie	0,21
Union européenne	3,00	Tadjikistan	0,05
Banque européenne d'investissement	3,00	Turkménistan	0,01
		Ukraine	0,80
Membres non européens			
Australie	0,50		
Canada	3,40		
Corée	1,00		
Égypte	0,10		
États-Unis	10,00		
Japon	8,52		
Maroc	0,05		
Mexique	0,15		
Nouvelle-Zélande	0,05		